

TARIFS services périscolaires Année Scolaire 2025 - 2026

Le Conseil Municipal par délibération du 23/07/2025 a décidé les tarifs suivants pour l'année scolaire 2025/2026 :

	Tranche A 0 à 799 €	Tranche B 800 € à 999 €	Tranche C = ou > 1 000 €
RESTAURANT SCOLAIRE			
Repas enfant	0.90 €	1 €	4.50 €
Repas enfant mercredi et vacances scolaires	4.10 €	4.25 €	4.50 €
Repas adulte	Allégé 6.70 € Entrée + plat ou plat + dessert	Complet 8.40 €	
ACCUEIL PERISCOLAIRE			
à la ½ heure suivant ce découpage : 7h00 à 7h45 – 7h45 à 8h15 – 8h15 à 8h45 (matin) 7h00 à 7h30 – 7h30 à 8h00 – 8h00 à 8h30 – 8h30 à 9h00 (mercredi) 16h30 à 17h00 – 17h00 à 17h30 – 17h30 à 18h00 – 18h00 à 18h30 18h30 – 18h30 à 19h00 (soir)	0.66 €	0.67 €	0.70 €
MERCREDI			
La demi-journée	4.05 €	4.10 €	4.20 €
ALSH VACANCES SCOLAIRES			
Accueil péri-ALSH à la ½ heure suivant ce découpage : 7h00 à 7h30 – 7h30 à 8h00 – 8h00 à 8h30 – 8h30 à 9h00 (matin) 17h00 à 17h30 – 17h30 à 18h00 – 18h00 à 18h30 – 18h30 à 19h00 (soir)	0.66 €	0.67 €	0.70 €
La journée (demi-journée x 2)	8.10 €	8.20 €	8.40 €
Sortie	2.90 €	3.00 €	3.20 €
ADOS (14-17 ans) - PASSERELLES (10-13 ans)			
Pass (Adhésion pour 1 an)	26 €		
Sortie ou activité	3.90 €	4.00 €	4.15 €
Erasmus + (le séjour)	100 €	150 €	200 €
TARIFS PARTICULIERS ET PENALITES			
Absence non justifiée	Facturation normale des services sans pénalité		
Pénalité de retard (après 19h)	1.35 €		
Mercredi : inscription hors délais/présence sans inscription	4.05 €	4.10 €	4.20 €
Restaurant scolaire : inscription hors délais/présence sans inscription	4.10 €	4.25 €	4.50 €

Les factures sont émises à partir d'un montant minimum de 15 €. Les factures de moins de 15 € sont cumulées entre elles jusqu'à l'obtention d'un montant minimum de 15 €.

Pour régler votre facture :

- **Prélèvement** automatique. Pour sa mise en place, vous devez demander au secrétariat de la mairie un mandat SEPA pour autoriser la commune à faire le prélèvement des factures sur votre compte. Le mandat sera complété à l'aide du RIB que vous aurez transmis à la mairie via le portail familles <https://saintouendestoits.portail-familles.app/>
- **Espèces ou chèques** (à l'ordre du Trésor Public) à transmettre directement à la SGC CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES – 26 allée de Cambrai – 53013 LAVAL CEDEX ;
- Tickets loisirs CAF ou MSA, chèques CESU (pour le périscolaire sans limite d'âge et l'ALSH des enfants de moins de 6 ans), chèques jeunes collégiens (pour l'accueil jeunes), chèques vacances ANCV pour l'ALSH : **Tickets et chèques sont à déposer à la SGC.**

⚠ ATTENTION, si vous êtes prélevés et que vous souhaitez utiliser ce(s) mode(s) de paiement vous devrez vous opposer au prélèvement de votre facture auprès de votre banque ou demander à la mairie de désactiver le mandat SEPA.